



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-017-2019-04

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2019

# Sommaire

## Agence régionale de santé Ile de France

IDF-2019-03-25-016 - ARRÊTÉ n° DS 2019/18 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (Isabelle Bilger - Sandrine Courtois - financier) (2 pages)	Page 3
IDF-2019-03-25-017 - ARRÊTÉ n° DS 2019/19 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Mme BILGER, DA (financier) (2 pages)	Page 6
IDF-2019-03-25-018 - ARRÊTÉ n° DS 2019/20 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Mme MONTANGON, DA (financier) (2 pages)	Page 9
IDF-2019-03-25-019 - ARRÊTÉ n° DS 2019/21 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - M. MARTY, DA (financier) (2 pages)	Page 12
IDF-2019-03-25-020 - ARRÊTÉ n° DS 2019/22 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Mme FAISSE, DA (financier) (2 pages)	Page 15
IDF-2019-03-25-021 - ARRÊTÉ n° DS 2019/23 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Abrogation BOURQUIN, DA (1 page)	Page 18
IDF-2019-04-03-014 - ARRETE n° DS – 2019/24 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - Isabelle Bilger (2 pages)	Page 20

## Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

IDF-2019-04-01-038 - ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER (5 pages)	Page 23
--	---------

## Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2019-04-15-003 - ARRÊTÉ portant délégation de signature (2 pages)	Page 29
IDF-2019-04-15-004 - ARRÊTÉ portant délégation de signature (5 pages)	Page 32
IDF-2019-04-15-005 - ARRÊTÉ portant subdélégation de signature financière (10 pages)	Page 38

Agence régionale de santé Ile de France

IDF-2019-03-25-016

ARRÊTÉ n° DS 2019/18

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France (Isabelle Bilger - Sandrine Courtois -  
financier)

## ARRÊTÉ n° DS 2019/18

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Isabelle BILGER, Directrice de l'Autonomie** et de **Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'Autonomie**, délégation de signature est donnée à **Madame Sandrine COURTOIS, Responsable du Département Offre aux personnes âgées**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DA**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Sandrine COURTOIS, Responsable du Département Offre aux personnes âgées**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DA**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

L'arrêté n° 2018 -138 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé Ile de France

IDF-2019-03-25-017

ARRÊTÉ n° DS 2019/19

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Mme BILGER, DA (financier)

## ARRÊTÉ n° DS 2019/19

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle BILGER, Directrice de l'Autonomie**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DA**, les actes valant engagement juridique :

- **Inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,

- **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle BILGER, Directrice de l'Autonomie**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DA**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU



Agence régionale de santé Ile de France

IDF-2019-03-25-018

ARRÊTÉ n° DS 2019/20

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Mme MONTANGON, DA (financier)

## ARRÊTÉ n° DS 2019/20

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Isabelle BILGER, Directrice de l'Autonomie** et de **Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'Autonomie**, délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie MONTANGON, Responsable du Département Efficience et Financement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DA**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie MONTANGON, Responsable du Département Efficience et Financement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DA**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

L'arrêté n° 2018 -140 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé Ile de France

IDF-2019-03-25-019

ARRÊTÉ n° DS 2019/21

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - M. MARTY, DA (financier)

## ARRÊTÉ n° DS 2019/21

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Isabelle BILGER, Directrice de l'Autonomie**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'Autonomie**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DA**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,

- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'Autonomie**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DA**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## **Article 3**

L'arrêté n° 2018-137 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

## **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé Ile de France

IDF-2019-03-25-020

ARRÊTÉ n° DS 2019/22

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Mme FAISSE,DA (financier)

## ARRÊTÉ n° DS 2019/22

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Isabelle BILGER, Directrice de l'Autonomie** et de **Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'Autonomie**, délégation de signature est donnée à **Madame Charlotte FAISSE, Responsable du Département Offre à la Personne Handicapée**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DA**, les actes valant engagement juridique :



- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Charlotte FAISSE, Responsable du Département Offre à la Personne Handicapée**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DA**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

L'arrêté n° 2018 -139 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé Ile de France

IDF-2019-03-25-021

ARRÊTÉ n° DS 2019/23

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE  
DELEGATION DE  
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES  
ACTES

VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA  
CERTIFICATION DES  
SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Abrogation BOURQUIN, DA

**ARRÊTÉ n° DS 2019/23**

**PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE  
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES  
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES  
SERVICES FAITS**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France**

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

**ARRÊTE**

**Article 1**

Est abrogé l'arrêté n° 2018-136 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature, **donnée à Monsieur Marc BOURQUIN**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé Ile de France

IDF-2019-04-03-014

ARRETE n° DS – 2019/24

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France - Isabelle Bilger

**ARRETE n° DS – 2019/24  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le code de la sécurité sociale ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** le code de la défense ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018.

ARRETE

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Isabelle BILGER, Directrice de l'autonomie, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BILGER, Directrice de l'autonomie, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'autonomie.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BILGER, Directrice de l'autonomie, et de Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'autonomie, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Sandrine COURTOIS, Responsable du département offre personnes âgées
- Madame Nathalie MONTANGON, Responsable du département efficience et financement
- Madame Charlotte FAÏSSE, Responsable du département offre personnes handicapées.

### **Article 5**

L'arrêté n° DS-2018/054 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 6**

Le Directeur de l'autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 03 avril 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la  
jeunesse

IDF-2019-04-01-038

**ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA  
SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL DE  
LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER**



**DIRECTION  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

**DIRECTION INTERREGIONALE  
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER**

## **ARRETE**

### **PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 20 mai 2015 de la garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Dominique SIMON en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, pour une durée de quatre ans à compter du 15 juin 2015 ;

VU l'arrêté IDF-2017-06-19-023 portant délégation de signature à monsieur Dominique SIMON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2017-06-19-023 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SIMON, subdélégation de signature est donnée

à :

Liste nominative en annexe

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions faisant l'objet de l'article 2 (ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat et liquidation et ordres de recouvrement des recettes non fiscales) et 3 (ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme 309) de l'arrêté IDF-2017-06-19-023 susvisé.



## Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2017-06-19-023, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SIMON, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directeur interrégional adjoint	M. Jean Menjon
75	Secrétaire général	M. Benjamin Vaillant
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Jérôme Lucien
75	Directrice des Politiques Educatives et de l'Audit	M <sup>me</sup> Laurence Houzard
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des affaires financières et immobilières	M. Laurent Brosse
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des affaires financières et immobilières adjoint	M. Nicolas Guillo

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions mentionnées aux articles 1, 4 et 5 de l'arrêté IDF-2017-06-19-023 susvisé.

## Article 3

Une ampliation de cet arrêté est adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## Article 4

Est abrogé l'arrêté IDF-2018-03-14-005 du 14 mars 2018 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

## Article 5

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2019,

Pour le préfet et par délégation

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer

Dominique SIMON

Subdélégation article 1 et 3

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale	VELLA		Sylvie
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale adjointe	LAPENE		Caroline
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	JOLY		Nadiège
	EPE Paris	EPE Paris	Directrice	WEILAND		Alexandra
	EPE Paris	UEHC SALOMON DE CAUS	Responsable d'unité éducative	MEHABLI		Zelakha
	STEMO EST PARISIEN	STEMO EST PARISIEN	Directeur (intérim)	PARAYRE		Laurent
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	PENT		Sonia
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT (Ex. SAINT SEBASTIEN)	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Mireille
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directeur	FABRE		Hervé
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	LE GOFF		Jean-Emmanuel
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO COMMERCE (Ex. CONSULTATION FAMILIALE)	Responsable d'unité éducative	PRADIER		Christian
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE	Responsable d'unité éducative	CECCHET		Jean-Luc
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice	REVERDY		Marina
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	KEHAYAS		Danièle
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE (Ex. COMMERCE)	Responsable d'unité éducative	GUAMIS		Thérèse
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur	ARCHICH		Mohamed
	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	PERROTET		Chantal
	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SICAKYUZ		Eva
	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directeur	PARAYRE		Laurent
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	OJALVO-RICHARD		Catherine
STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile	
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directrice territoriale	EVELINGER		Christelle
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directeur territorial adjoint	SOUJIE		Max
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ZIMMER		Marianne
	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directrice (intérim jusqu'au 31/08/2019)	OLIVIER		Muriel
	STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	BEAUMONT	PHILIPPEAU	Véronique
	STEMOI SUD 77	UEMO MONTEREAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie
	STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	DAUDRE	COURBE	Chrystèle
	STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Aurélié
	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directrice	REYNAL		Lila Lou
	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	CMIELEWSKA		Evelyne
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	MILLET		Aurélia
	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directrice	OLIVIER		Muriel
	STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	GUTIERREZ	BRUILLOT	Giovanna
	STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Responsable d'unité éducative	SAVIER	D'ENTRAYGUES	Sandrine
	STEMO NORD 77	UEMO LAGNY	Responsable d'unité éducative (faisant fonction)	BENOIST		Bruno
	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur	NONNENMACHER		Philippe
	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	HASNI		Abdellah
	STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline
	STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	MAILLOT	AVRON	Sonia
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale	FOURNIER	
DTPJJ 78		DTPJJ 78	Directrice territoriale adjointe	GROH		Bathilde
DTPJJ 78		DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	GABARD		Christophe
DTPJJ 78		DTPJJ 78	Gestionnaire budgétaire	TRIFFAULT		Lisa
STEMO SUD YVELINES		STEMO SUD YVELINES	Directrice	LEGARDINIER		Anne
STEMO SUD YVELINES		UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	CABOS		Véronique
STEMO SUD YVELINES		UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	SAR		Fabienne
STEMO SUD YVELINES		UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	RUDA		Samia
EPEI SUD YVELINES		EPEI SUD YVELINES	Directrice	LEGROUPIL		Cécile
EPEI SUD YVELINES		UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	EICHHORST		Yolande
EPEI SUD YVELINES		UEHDR VOISINS LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	THOMAS		Anne
EPEI SUD YVELINES		UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	MOUTON-LEGROS		Annie
STEMO VAL DE SEINE		STEMO VAL DE SEINE	Directrice	VIGNON		Corinne
STEMO VAL DE SEINE		UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative			
STEMO VAL DE SEINE		UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	LECERF		Jérôme
EPEI NORD YVELINES		EPEI NORD YVELINES	Directrice	LUCIATHE		Patricia
EPEI NORD YVELINES		UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Mansour
EPEI NORD YVELINES		UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BETOULLE		Stéphane
SEEPM 78		SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	CERVERA		Catherine
SEEPM 78		SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	LIPUS		Béatrice	
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdelkader	
DTPJJ 91	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice territoriale	MOSNIER	CHOPIN	Marie-Hélène
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice territoriale adjointe	CROUZILLES		Marie-Emmanuelle
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	BALDACCHINO		Jean-Valère
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable des politiques institutionnelles	BARREAU		Nathalie
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice	MARTINAT		Laurence
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	ANTON		Stéphanie
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directeur	RONTARD		Yvon
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	BEDJAOUI		Himad
	EPE 91	EPE 91	Directeur			
	EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	BAUDIN		Pierre
	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DURUAL		Jenna
	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur	COURTOT		Emilie
	STEI ESSONNE	UEAJ CORBEIL ESSONNE (unité fermée)				
	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DEVILLE		Manuel
	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	PIEVE		Fabrice
	STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	BERTIER		Sophie
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur	PREAUX		Marion
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	AUCHERE		Alice
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoît
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	MARCHAND		Lucie
STEMO BRETAGNE SUR ORGE	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	Directrice	PREST		Carole	
STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO BRETAGNE SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	MUNOZ	RIGHELE	Noémie	
STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO PALAISEAU (ex UEMOMASSY)	Responsable d'unité éducative	GIORGI		Isabelle	
STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CHAZARENC		Dominique	
STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice	LUCHE-ANZOLI		Caroline	
STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	BLANCHARD		Anne	
STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	PERRIN		Marie-Paule	
STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	LE MERCIER		Jean-Michel	

DTPJJ 92	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directeur territorial				
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directrice territoriale adjointe	RAULET		Christelle	
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	CHASSE		Louis-Dominique	
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur	ALFARO		José	
	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	POMMIER	PERRAUDIN	Nadine	
	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		Magali	
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur	BOMANE-SAÏB		Gérard	
	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	LOUNIS	DAOUSSI	Malika	
	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	THETEN		Peggy	
	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	MARIE SAINTE		Catherine	
	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur	ROGER		Alain	
	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	TARTAMELLA		Gérard	
	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	TAILLEFOND		Christophe	
	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directrice	MESSAR		Sabriya	
	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier	
	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	HANNOUN		Martine	
	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directrice	PREVOST		Typhaine	
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	MANSENDE		Seba	
EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick		
DTPJJ 93	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directeur territorial	BRIHAT		Jean-Christophe	
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directeur territorial adjoint	BASSINOT		Jean-Yves	
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RATSIMBA		Rija	
	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur	ROMEO		Frédéric	
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	MOUSTACHE		Yves	
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECAS		Marie-Lise	
	STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur	FERGUENIS		Mallek	
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	BOYER		Caroline	
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	CHAUUVET		Fabrice	
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélien	
	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice	BOUNAB		Sara	
	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	IGUIDAR		Anne	
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne	
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	FADIGA		Mamadou	
	STEMO	STEMO/UEMO DRANCY	Directeur	SUBY		Frédéric	
	STEMO	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative				
	STEMO	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	LADJADJ		Sameya	
	STEMO	QUARTIERS MINEURS	Responsable d'unité éducative	HUE		Elodie	
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice	BOUTHILLI		Yasmine	
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	VILLETTE		Cécilia	
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamal	
	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directeur	FERNANDES		Daniel	
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	DERBAL		Riad	
	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri	
	EPE SEINE-SAINT-DENIS	EPE SEINE-SAINT-DENIS	Directrice	FLORENCE		Sylvie	
	EPE SEINE-SAINT-DENIS	UEHC ROSNY	Responsable d'unité éducative	ROBERT		Anne	
	EPE SEINE-SAINT-DENIS	UEHD-M M AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	TAIL		Djamila	
	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directeur	VAYSSE		Andre	
	STEI VILLEMOMBLE	STEI VILLEMOMBLE	Directrice (missionnée)	MATHONNIERE		Catherine	
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	COURTOIS		Joel	
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	Responsable d'unité éducative				
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	JAMARD		Marie-Line	
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale	MEIGNAN		Anne
		DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale adjointe	LALUMIERE		Cécile
		DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial			
		EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directrice	SERET		Amandine
EPE ARCUEIL		UEHC ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	SAMSON		Nicolas	
EPE ARCUEIL		UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DIABIRA		Gniaki	
EPE VAL-DE-MARNE		EPE VAL-DE-MARNE	Directrice	CERISUELA		Marion	
EPE VAL-DE-MARNE		UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	BERRADA		Nabil	
EPE VAL-DE-MARNE		UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile	
STEI CRETEIL		STEI CRETEIL	Directeur	VANROSSEM		Jean-Marc	
STEI CRETEIL		UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	MINGOTAUD		Thibaut	
STEI CRETEIL		UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	MOLLET		Emmanuelle	
STEMO CENTRE 94		STEMO CENTRE 94	Directrice	BRAND		Sophie	
STEMO CENTRE 94		UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	PAINDORGE		François	
STEMO CENTRE 94		UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	BENKAHLA		Malika	
STEMO EST 94		STEMO EST 94	Directrice	DO NASCIMENTO	REBOUSSIN	Isabelle	
STEMO EST 94		UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	AUBRY	NONNENMACHER	Isabelle	
STEMO EST 94		UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative				
STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice	DEHAUDT		Elise		
STEMO OUEST 94	UEMO ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	OLLIVIER		Lise		
STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	NADOUR		Abdelhakim		
DTPJJ 95	DTPPJ 95	DTPPJ 95	Directrice territoriale	BOUISSOU		Catherine	
	DTPPJ 95	DTPPJ 95	Directrice territoriale adjointe	MAY		Sylvie	
	DTPPJ 95	DTPPJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	AÏT-RADI		Mourad	
	DTPPJ 95	DTPPJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	FLERET	à compter du 1er MAI	Michel	
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice	COLLIN		Sandrine	
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	LOUISOR		Rudy	
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	BELLABAS		Fouidil	
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directeur	NAKIB		Omar	
	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	VAZELLE		Angéline	
	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	DELIER		Christian	
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur	RUPELLAND		Richard	
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	XAVIER-GRELET		Stéphane	
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	BENAÏSSA		Samira	
	STEMO EST	STEMO EST	Directrice	TROADEC		Alice	
	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	KACI		Pascale	
	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	ROUGERON		Helga	
	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur	FLERET		Charly	
	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	MAISONNEUVE		Marie-Christine	
STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	DURAND SOLANA		Cécile		
STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	AIGUADEL JALEME		Jeannette		

DIRPJJ	DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	MENJON	Jean
	DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire général	VAILLANT	Benjamin
	DIRPJJ	CABINET	Cheffe de cabinet	HERBAUT	Caroline
	DIRPJJ	CABINET	Chef de cabinet adjoint	DERAIN	Adrien
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	LUCIEN	Jérôme
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines adjoint	BERARD	Frédéric
	DIRPJJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	PAJOU	Réjane
	DIRPJJ	DRH	Coordinatrice contrôle de paie	LUCE	Marie-Claire
	DIRPJJ	DRH	Coordinatrice contrôle de paie	MUSSE	Xavier
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois	TECHER	Sonia
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	BLANCHE	Aurélié
	DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	MORINEAU	Eglantine
	DIRPJJ	DRH	Secrétaire administrative	BRUNATO	Liliane
	DIRPJJ	MISSION DIR	Responsable maîtrise des risques	ANGELI	Jean-François
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI	BROSSE	Laurent
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI adjoint	GUILLO	Nicolas
	DIRPJJ	DEPAFI	Chargée contrôle interne financier		
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité tarification SAH	POMPIDOU	François
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE	Caroline
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable de l'unité immobilier	ROTARU	Irina
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité budget et marchés	MAYACK	Fleur
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur budget/achats/marchés	SAFFAR	Karine
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur budget/achats/marchés	PERROT	Sandrine
	DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives	HOUZARD	Laurence
	DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe	MINERY	Anne-Laure

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2019-04-15-003

**ARRÊTÉ**

portant délégation de signature





2/2

## **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie de Versailles, délégation de signature est donnée à **Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN**, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, à l'effet de signer tous les actes délégués par le préfet de la région d'Île-de-France à la rectrice de l'académie de Versailles en matière administrative.

## **ARTICLE 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie de Versailles, de Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, délégation est également donnée à **Madame Floriane DUGUET**, chef de la division de l'appui et du conseil auprès des établissements et des services et **Madame Caroline MAERTEN**, son adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Floriane DUGUET ou de Madame Caroline MAERTEN, délégation de signature est donnée à **Monsieur David POIRIER**, chef du bureau du contrôle de légalité des lycées et du conseil et de l'accompagnement aux EPLE (DACES 2), uniquement pour signer les décisions relatives au contrôle des actes administratifs, budgétaires et financiers des lycées de l'académie et de leur chef d'établissement, de manière physique ou électronique.

## **ARTICLE 4**

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Île-de-France.

Fait à Versailles, le 15 avril 2019

Signé La Rectrice

Charline AVENEL

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2019-04-15-004

**ARRÊTÉ**

portant délégation de signature







2/5

**VU** l'arrêté du 19 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Marie PELAT en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Jean-Marie PELAT**, secrétaire général de l'académie de Versailles, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions de la rectrice de l'académie de Versailles.

### **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie de Versailles, délégation de signature est donnée à **Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN**, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions de la rectrice de l'académie, à l'exception des mémoires en défense devant les tribunaux administratifs.

### **ARTICLE 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie de Versailles, de Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, délégation de signature est donnée pour les actes relatifs à leurs champs de compétences respectifs et dans la limite de leurs attributions, à :

- **Madame Rafaèle COSTE-LARTIGOU**, cheffe du service académique d'orientation et d'information et **Mesdames Isabelle DZIALO et Lina CHETANGNY**, ses adjointes ;
- **Monsieur Emmanuel DIDIER**, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue ;
- **Monsieur Fabrice GELY**, délégué académique au numérique ;
- **Madame Pernelle BENOIT**, déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération ;
- **Madame Marianne CALVAYRAC**, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ;
- **Madame Valérie MOREL**, déléguée académique à la formation, au développement professionnel et à l'innovation.



3/5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie MOREL déléguée académique à la formation, au développement professionnel et à l'innovation, délégation de signature est donnée pour les actes relatifs à leurs champs de compétences respectifs et dans la limite de leurs attributions, à :

- **Madame Raphaële LOMBART-BRIOULT**, responsable de la formation des personnels enseignants, d'éducation et psychologues ;
- **Madame Nathalie FLORYSIK**, responsable de la formation des personnels d'encadrement ;
- **Madame Isabelle TALAZAC**, responsable de la formation des personnels IATSS ;
- **Madame Isabelle TALAZAC** et **Monsieur Philippe DUVIGNEAU**, responsables administratifs et financiers.

#### **ARTICLE 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie de Versailles, de Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, délégation de signature est donnée à **Madame Claudine MACRESY-DUPORT**, adjointe au secrétaire général adjoint chargé des ressources humaines, pour les actes relatifs à ses champs de compétences et dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie de Versailles, de Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jacky GALICHER**, directeur des systèmes d'information et **Madame Suzanne ROUX**, son adjointe, pour les actes relatifs à leurs champs de compétences et dans la limite de leurs attributions.

#### **ARTICLE 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie de Versailles, de Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, délégation est également donnée aux agents cités ci-après pour les actes relatifs à leurs champs de compétences respectifs et dans la limite de leurs attributions.

#### **1- PÔLE BUDGET ET FINANCES**

- **Madame Christiane LESIRE**, coordonnatrice académique paie ;
- **Monsieur Damien DELPORTE**, adjoint au chef de la division des affaires financières ;
- **Madame Neïla DEY-CHEBBI**, chef du service emplois et masse salariale ;
- **Madame Nicole BORRELLY**, chef de la division de l'accueil et de la logistique, et **Madame Audrey CHAZALVIEL**, son adjointe.



4/5

## **2- PÔLE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES**

- **Monsieur Pierre-François GUIMONT**, chef de la division des actions immobilières, de la programmation et de l'architecture, et **Madame Odile GAGNERIE**, son adjointe ;

- **Madame Farhana AKHOUNE**, chef de la division de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'exclusion des avis de la rectrice aux présidents d'université portant sur les documents budgétaires ; en son absence, **Madame Céline JARDIN**, chef du bureau juridique, à l'exception des actes budgétaires ou financiers des établissements d'enseignement supérieur publics, des courriers d'observation dans le cadre du contrôle de légalité de la rectrice sur les décisions et les délibérations prises par ces établissements ;

- **Madame Floriane DUGUET**, chef de la division de l'appui et du conseil auprès des établissements et des services et **Madame Caroline MAERTEN**, son adjointe, à l'exclusion des courriers relevant de la protection fonctionnelle des agents.

## **3- PÔLE ORGANISATION ET PERFORMANCE SCOLAIRES**

- **Madame Anne MEUDEC**, chef de la division de l'organisation scolaire et **Madame Dorothee BESSAC**, son adjointe ;

- **Monsieur Alain DIDIER**, délégué académique à la prospective et à l'évaluation des performances et **Monsieur Saïd BENABDALLAH**, son adjoint ;

- **Madame Anne BERNUSSOU**, chef de division des établissements d'enseignement privé et **Madame Claudie DAHOO**, son adjointe, à l'exclusion des décisions de mise en congé d'office, des actes concernant les sanctions disciplinaires, les décisions de suspension, de radiation, de licenciement ainsi que les décisions concernant la composition des commissions consultatives mixtes académiques (CCMA), commissions consultatives mixtes interdépartementales (CCMI) et commission de concertation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudie DAHOO, adjointe au chef de la DEEP, délégation de signature est donnée, dans leurs champs de compétences respectifs, à chacun des chefs de service de la DEEP :

- **Madame Sylvia LANDAIS** (DEEP1) ;
- **Madame Catherine TISSOT** (DEEP2) ;
- **Madame Sylvie HENON** (DEEP3).

## **4- PÔLE RESSOURCES HUMAINES**

- **Monsieur Fabrice TANJON**, chef de la division des personnels enseignants (DPE) et **Madame Agnès POUSSIN**, son adjointe, à l'exclusion des décisions de mise en congé d'office, des actes concernant les sanctions disciplinaires, les décisions de suspension, de radiation, de licenciement ainsi que les décisions concernant la composition des commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et commissions consultatives paritaires (CCP).



5/5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice TANJON, chef de la DPE, ou de Madame Agnès POUSSIN, son adjointe, délégation de signature est donnée, dans leurs champs de compétences respectifs, à chacun des chefs de service de la DPE :

- **Madame Danielle FOLLET** (DPE 2) ;
- **Madame Sandrine THIRE** (DPE 4) ;
- **Madame Cécile PEYRAT-ARMANDY** (DPE 5) ;
- **Monsieur Hakim CHELLAT** (DPE 6) ;
- **Madame Corinne DURAND-MEUNIER** (DPE 7) ;
- **Monsieur Christian DUVAL** (DPE 8) ;
- **Monsieur Sébastien DECROIX** (DPE 9).

- **Madame Estelle VILAIN**, chef de la division de l'administration des personnels A.T.S.S. (Administratifs, Techniques, de Santé et de Service Social) et I.T.R.F (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et Formation) et **Madame Céline GALMEL**, son adjointe, à l'exclusion des décisions de mise en congé d'office, des actes concernant les sanctions disciplinaires, les décisions de suspension, de radiation, de licenciement ainsi que les décisions concernant la composition des CAPA et CCP ;

- **Madame Sylvie TRAHAIS**, chef de la division de l'encadrement et **Madame Sylvie DORE**, son adjointe, à l'exception des mises en congé d'office ;

- **Madame Gabrielle LESAGE**, adjointe de la responsable du service académique de prévention et d'accompagnement des personnels ;

- **Madame Marie-Noëlle NARVAEZ**, chef du service académique d'action sociale ;

- **Madame Ghislaine BARBET**, chef du service académique des retraites.

#### **ARTICLE 6**

L'arrêté rectoral n°IDF-2019-03-12-006 du 13 mars 2019 portant délégation de signature est abrogé.

#### **ARTICLE 7**

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 15 avril 2019

Signé La Rectrice

Charline AVENEL

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2019-04-15-005

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature financière





2/10

- VU** la convention du 20 octobre 2010 entre l'État et l'ANRU relative au programme d'investissement d'avenir (action : « internats d'excellence et égalité des chances) ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de Rectrice de l'académie de Versailles ;
- VU** l'arrêté du 19 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Marie PELAT en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- VU** l'arrêté n° IDF- 2018-11-004 du 6 novembre 2018 du Préfet de la Région d'Ile-de-France portant délégation de signature à Madame Charline AVENEL, Rectrice de l'académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles, chancelière des universités, subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Marie PELAT**, secrétaire général de l'académie de Versailles,

1) à l'effet de recevoir les crédits des programmes :

- **139 - Enseignement privé du premier et du second degrés,**
- **140 - Enseignement scolaire public du premier degré,**
- **141 - Enseignement scolaire public du second degré,**
- **150 - Enseignement supérieur et recherche,**
- **172 - Recherche scientifique et technologiques pluridisciplinaires,**
- **214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale,**
- **230 - Vie de l'élève,**
- **231 - Vie étudiante,**
- **723 - Contribution aux dépenses immobilières**

2) de répartir ces crédits entre les divers services et unités opérationnelles chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre les services et unités opérationnelles ;

3) de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les programmes du paragraphe 1 ;

4) à l'effet de signer toutes les pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre du programme

- **724 - Opérations immobilières déconcentrées**





3/10

## **ARTICLE 2**

1) Cette subdélégation porte sur tous les actes relatifs à l'engagement juridique, la liquidation, le mandatement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances de l'État sous réserve d'un avis conforme du comptable assignataire et dans la limite des seuils fixés, à l'exclusion des :

- opérations de fongibilité et d'utilisation des marges de manœuvre qui relèvent de la compétence des responsables de programme,
- ordres de réquisition du comptable public,
- décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur régional des finances publiques en matière d'engagement des dépenses qui relèvent de la compétence du ministre du budget,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

2) La présente subdélégation porte également sur toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés à l'article 1, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

3) Pour les subventions d'un montant de 30 000 € et pour les opérations d'investissement d'un montant de 30 000 € et plus, la subdélégation de signature consentie au présent article ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits des titres 5, 6 et 7 du budget du ministère que lorsque les opérations en cause auront été préalablement arrêtées par le préfet de la région Ile-de-France.

Les dispositions de cet alinéa ne s'appliquent pas aux subventions allouées au titre des crédits d'équipement pédagogique (premier équipement) des crédits du budget du ministère de l'éducation.

## **ARTICLE 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie, subdélégation est donnée à **Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY** et **Monsieur Erwan COUBRUN**, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions de la Rectrice de l'Académie.

### **ARTICLE 3.1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, subdélégation de signature est donnée à **Madame Claudine MACRESY-DUPORT**, adjointe à la secrétaire générale adjointe, chargée des ressources humaines, dans la limite de ses attributions et compétences.



4/10

#### **ARTICLE 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés aux articles suivants :

### **1- PÔLE BUDGET ET FINANCES**

#### **ARTICLE 5**

- **Monsieur Damien DELPORTE**, adjoint au chef de division des affaires financières (DAF), dans la limite de ses attributions et compétences à l'exception des marchés.

##### **ARTICLE 5.1.**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien DELPORTE, délégation de signature est donnée à l'ensemble des responsables d'engagements juridiques et de demandes de paiement de la plateforme CHORUS :

- **Madame Nathalie MARTIN ;**
- **Monsieur Christophe LAURET ;**
- **Madame Marie BLONDOT ;**
- **Madame Jennifer ADAMSON-KRIFI ;**
- **Madame Solange WALTZ ;**
- **Madame Malika OUCHEN ;**
- **Monsieur Patrick LISETTE ;**
- **Madame Sylvie MERLET ;**
- **Monsieur Daniel MARTINELLI ;**
- **Madame Isabelle DUPUIS ;**
- **Madame Marylène JOLLY ;**

à effet de procéder à l'exécution des décisions des prescripteurs et des actes relevant des délégations de gestion visées ci-dessus et à la validation des engagements juridiques, la signature des bons de commande, la certification du service fait, la validation des demandes de paiement, dans la limite de leurs attributions et compétences.

##### **ARTICLE 5.2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien DELPORTE, délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- **Madame Isabelle DUPUIS**, chef du service DAF 3 ;
- **Madame Marylène JOLLY**, responsable de recettes et de liquidation de la recette.



5/10

#### ARTICLE 5.3

En cas d'empêchement de Monsieur Damien DELPORTE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Marie BLONDOT** ;
- **Madame Jennifer ADAMSON-KRIFI** ;
- **Madame Solange WALTZ** ;
- **Monsieur Gilles ROMMELUERE** ;
- **Madame Coralie TROUBAT** ;
- **Madame Laurence PICCIRILLO** ;
- **Madame Christine MERCIER** ;
- **Madame AFEF NOURI** ;
- **Madame Séverine KELLER** ;
- **Madame Isabelle BELLIN** ;
- **Madame Laurence JACQUES** ;
- **Madame Marcelle BUSLON** ;
- **Madame Maryvonne BERNARD** ;
- **Monsieur Michael LAMANDE** ;
- **Madame Nathalie MARTIN** ;
- **Madame Malika OUCHEN** ;
- **Monsieur Patrick LISETTE** ;
- **Madame Sylvie MERLET** ;
- **Madame Sylvie MESLIN** ;
- **Monsieur Daniel MARTINELLI** ;
- **Madame Sophie FONTAINE** ;
- **Madame Francette VINCENT** ;
- **Monsieur Christophe LAURET** ;

à effet de procéder dans le logiciel CHORUS à la certification de service fait des dépenses engagées, dans la limite de leurs attributions et compétences.

#### ARTICLE 5.4

Sont autorisés à valider dans CHORUS formulaires le constat de service fait :

- **Madame Rafaèle COSTE-LARTIGOU**, cheffe des services académiques d'information et d'orientation (SAIO) et **Madame Yvonne NOMBRE**, secrétaire administrative ;
- **Madame Valérie MOREL**, déléguée académique à la formation, au développement professionnel et à l'innovation, et **Madame Isabelle TALAZAC** et **Monsieur Philippe DUVIGNEAU**, responsables administratifs et financiers ;
- **Monsieur Fabrice GELY**, délégué académique au numérique ;
- **Monsieur Jacky GALICHER**, directeur des systèmes d'information (DSI) et **Madame Suzanne ROUX**, son adjointe ;
- **Madame Nicole BORRELLY**, chef de la division de l'accueil et de la logistique (DALOG) et **Madame Audrey CHAZALVIEL**, son adjointe ;
- **Madame Floriane DUGUET**, chef de la division d'aide et de conseil aux établissements et aux services (DACES), **Madame Caroline MAERTEN**, son adjointe et **Monsieur Sébastien LECLERE**, chef du bureau DACES 3 ;



6/10

- **Madame Marie-Noëlle NARVAEZ**, chef du service académique de l'action sociale, **Madame Isabelle DAGOURET**, son adjointe, **Madame Leila MIHOUB**, en charge des affaires transversales et **Madame Carolina SAULE**, gestionnaire des prestations d'action sociale ;
- **Madame Virginie PONCHANT**, responsable budget FIPHFP ;
- **Madame Eva QUICKERT-MENZEL**, chef du service communication de l'académie de Versailles ;
- **Madame Pernelle BENOIT**, déléguée académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) ;
  
- **Monsieur David BERAHA**, secrétaire général de la DSDEN 78, **Madame Mireille JEANNEAU**, contrôleur de gestion, et **Monsieur Pascal POTTIER**, chef de la division logistique et sécurité ;
- **Madame Béatrice PILI**, secrétaire générale de la DSDEN 91 et **Monsieur Christophe GAUCHON**, chef de la division d'appui et des ressources humaines (DARH) ;
- **Madame Pascale BEULZE**, secrétaire générale de la DSDEN 92, **Madame Aurore CAMBRE**, chef de la division du budget et des actions sociales (DBAS) et **Madame Christine HOTTON**, chef de service DAGEFI 3 ;
- **Madame Florence FASSI**, secrétaire générale de la DSDEN 95 et **Madame Isabelle LACCHINI**, contrôleur de gestion.

#### **ARTICLE 6**

- **Madame Christiane LESIRE**, coordonnatrice académique paie, dans la limite de ses attributions et compétences. Les décomptes de rappels de rémunération supérieurs à 10 000 € sont exclus de cette délégation.

#### **ARTICLE 7**

- **Madame Nicole BORRELLY**, chef de la division de l'accueil et de la logistique (DALOG) et **Madame Audrey CHAZALVIEL**, son adjointe, dans la limite de leurs attributions et compétences.

### **2- PÔLE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES**

#### **ARTICLE 8**

- **Monsieur Pierre-François GUIMONT**, chef de la division des actions immobilières, de la programmation et de l'architecture (DAIPA), et **Madame Odile GAGNERIE**, son adjointe, dans la limite de leurs attributions et compétences.



7/10

### **3- PÔLE ORGANISATION ET PERFORMANCE SCOLAIRES**

#### **ARTICLE 9**

- **Madame Anne BERNUSSOU**, chef de la division des établissements d'enseignement privé (DEEP), et **Madame Claudie DAHOO**, son adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences. Les opérations entraînant un rappel supérieur à 10 000 € sont exclues de cette délégation.

#### **ARTICLE 9.1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudie DAHOO, adjointe au chef de la DEEP, délégation de signature est donnée à **Madame Sylvia LANDAIS**, chef du service DEEP 1, **Madame Sylvie HENON**, chef du service DEEP 3, à effet de signer, chacun, dans la limite de ses attributions et compétences, les décomptes fixant le montant des éléments de rémunération ou des indemnités des personnels gérés par le service, les certificats administratifs et les créations d'historiques.

En sus des actes désignés ci-dessus et en l'absence des chefs de bureau, délégation de signature est donnée à **Madame Laura TUTZO**, coordonnatrice paie DEEP, pour signer les décisions visant à assurer la prise en charge financière des personnels nouvellement affectés.

### **4- PÔLE RESSOURCES HUMAINES**

#### **ARTICLE 10**

- **Monsieur Fabrice TANJON**, chef de la division des personnels enseignants (DPE) et **Madame Agnès POUSSIN**, son adjointe, dans la limite de leurs attributions et compétences. Les opérations entraînant un rappel supérieur à 10 000 € sont exclues de cette délégation.

#### **ARTICLE 10.1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice TANJON, chef de la DPE, ou de son adjointe, Madame Agnès POUSSIN, délégation de signature est donnée, dans leurs champs de compétence respectifs, à chacun des chefs de service de la DPE :

- **Madame Danielle FOLLET** (DPE 2) ;
- **Madame Sandrine THIRE** (DPE 4) ;
- **Madame Cécile PEYRAT-ARMANDY** (DPE 5) ;
- **Messieurs Hakim CHELLAT** (DPE 6) ;
- **Madame Corinne DURAND-MEUNIER** (DPE 7) ;
- **Monsieur Christian DUVAL** (DPE 8) ;
- **Monsieur Sébastien DECROIX** (DPE 9) ;

pour les décomptes fixant le montant du calcul des éléments de rémunération ou des indemnités des personnels gérés par le service, les certificats administratifs et les créations d'historiques.



8/10

En sus des actes désignés ci-dessus et en l'absence des chefs de bureau, délégation de signature est donnée à **Madame Cécile BOUSSAUD**, coordonnatrice paie DPE, pour les décisions visant à assurer la prise en charge financière des personnels nouvellement affectés.

#### ARTICLE 10.2

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de services mentionnés à l'article 10.1, délégation de signature est donnée aux référents paie : **Madame Laurence YVER, Madame Isabelle MINIERE, Madame Agnès ALBERTIN, Madame Arielle HENRION, Monsieur Fabrice GIRAULT, Monsieur Hakim BELBOUAB, Monsieur Christophe JARRY et Monsieur Franck FAVRE-FERRAND** pour signer, chacun dans la limite de ses attributions et compétences, les décomptes relatifs aux prises en charge des transports et les créations d'historiques.

#### ARTICLE 11

- **Madame Estelle VILAIN**, chef de la division de l'administration des personnels A.T.S.S. (Administratifs, Techniques, de Santé et de Service Social) et I.T.R.F (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et Formation) (DAPAOS) et **Madame Céline GALMEL**, son adjointe, dans la limite de leurs attributions et compétences. Les opérations entraînant un rappel supérieur à 10 000 € sont exclues de cette délégation.

#### ARTICLE 11.1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle VILAIN, chef de la DAPAOS, et de Madame Céline GALMEL, son adjointe, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Fabien DIVENAH**, chef du bureau DAPAOS 1 ;
- **Madame Laurence HOUSSEL**, chef du bureau DAPAOS 2 ;
- **Madame Florence RIFLADE**, chef du bureau DAPAOS 3 ;
- **Madame Muriel ROBIN**, chef du bureau DAPAOS 4 ;
- **Madame Caroline MARCOTTE**, chef du bureau DAPAOS 5 ;

à effet de signer, chacun dans la limite de leurs attributions et compétences, les décomptes fixant le montant des éléments de rémunération ou des indemnités des personnels gérés par le service, les certificats administratifs et les créations d'historiques.

En sus des actes désignés ci-dessus et en l'absence des chefs de bureau, délégation de signature est donnée à **Madame Colette DEFREL**, coordonnatrice paie DAPAOS, pour les décisions visant à assurer la prise en charge financière des nouveaux arrivants.

#### ARTICLE 12

- **Madame Sylvie TRAH AIS**, chef de la division de l'encadrement (DE) et **Madame Sylvie DORE**, son adjointe dans la limite de leurs attributions et compétences. Les opérations entraînant un rappel supérieur à 10 000 € sont exclues de cette délégation.



9/10

### **ARTICLE 13**

- **Madame Marie-Noëlle NARVAEZ**, chef du service académique d'action sociale et **Madame Ghislaine BARBET**, chef du service académique des retraites, dans la limite de leurs attributions et compétences.

### **ARTICLE 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Charline AVENEL, Rectrice de l'académie de Versailles, chancelière des universités, subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Marie PELAT**, secrétaire général de l'académie de Versailles pour les opérations relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'effet de recevoir les crédits de l'ANRU.

Cette subdélégation porte également :

- sur l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État ;
- sur les décisions d'oppositions ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances de l'État ;
- sur tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics.

#### **ARTICLE 14.1**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Marie PELAT, secrétaire général de l'académie, subdélégation est donnée à **Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS**, **Madame Claire GALY-TANTOUNAT**, **Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY** et **Monsieur Erwan COUBRUN**, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles.

#### **ARTICLE 14.2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marine LAMOTTE d'INCAMPS, Madame Claire GALY-TANTOUNAT, Monsieur Pierre-Etienne BOUCHER-CHAPUY et Monsieur Erwan COUBRUN, secrétaires généraux adjoints de l'académie de Versailles, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Pierre-François GUIMONT**, chef de la division des actions immobilières, de la programmation et de l'architecture (DAIPA), et **Madame Odile GAGNERIE**, son adjointe pour les marchés de travaux jusqu'à un montant de 250 000 € HT et pour les marchés de fournitures et de services ne faisant pas l'objet d'une procédure formalisée.

### **ARTICLE 15**

L'arrêté rectoral n°IDF-2019-03-12-007 portant délégation de signature du 13 mars 2019 est abrogé.



**ARTICLE 16**

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

10/10

Fait à Versailles, le 15 avril 2019

Signé La Rectrice  
Charline AVENEL